

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres :

En exercice 27
Présents 23
Votants 27
Quorum 14

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202855-20260629-DCM_2026_06_18A-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/07/2026

L'an deux mille vingt six

Le : 29 juin

Le Conseil Municipal de la commune de SAINT-ROMAIN-LE-PUY
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie, sous la présidence de Monsieur André GACHET, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 23 juin 2026

PRESENTS : André GACHET, Sébastien DE ARAUJO, Florence PICHON, Alain RENE, Martine MEILLIER, Isabelle ELVINGER, Philippe BERLANDE, Pierre GACHET, Jérôme ARCELIN, Corine JEAY, Hubert GODARD, Fabienne GIBASSIER, Annabelle BOURGIN, Marjorie COMBE, Jennifer CAPEL, Anna Paola ROYON, Magali ROUCHON, Jean-Baptiste CHAMBEFORT, Julien LOUAT, Sandrine GRANGER, Christelle MELI, Grégoire GRANGER, Laetitia PAYET,

ABSENTS : Quentin ROURE, Laurent BRUYERE, Jean-Philippe PELLEGRIN, Nicolas LOPEZ.

POUVOIRS : Quentin ROURE à Magali ROUCHON, Laurent BRUYERE à Sandrine GRANGER, Jean-Philippe PELLEGRIN à Grégoire GRANGER, Nicolas LOPEZ à Laetitia PAYET.

SECRETAIRE : Magali ROUCHON.

Délibération n°2026 06 18A

OBJET : DESIGNATION D'UN REFERENT AU SEIN DE LA CALEOL DE DEUX FLEUVES
LOIRE HABITAT.

Vu : le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2121-29, aux termes duquel le conseil municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune,

Vu la demande adressée à la commune par 2 Fleuves Loire Habitat en date du 1er juin 2026,

Vu le renouvellement du Conseil municipal à la suite des élections de mars 2026,

Considérant que chaque organisme de logement social doit mettre en place une CALEOL pour l'attribution des logements sociaux,

Considérant que cette commission est composée de membres avec voix délibérative et de membres avec voix consultative,

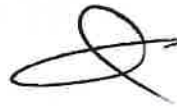
Considérant que le maire de la commune concernée, ou son représentant, dispose d'une voix délibérative prépondérante en cas d'égalité,

Considérant que des logements sociaux gérés par 2 Fleuves Loire Habitat sont situés sur le territoire de la commune de Saint-Romain-le-Puy (Le Pic 1 et 2, Les Jardins de Romane 1 et 2, une maison au hameau de la Rivière, Les Absidioles),

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de désigner Madame Isabelle ELVINGER, Adjointe au maire en qualité de représentant de la commune de Saint-Romain-le-Puy, pour siéger au sein de la Commission d'Attribution des Logements et d'Examen de l'Occupation des Logements (CALEOL) de 2 Fleuves Loire Habitat, pour la durée du mandat municipal en cours.

Suivent les signatures,
Copie certifiée conforme,
Saint-Romain-le-Puy, le 06 juillet 2026

Le maire,
André GACHET



Le secrétaire de séance,
Magali ROUCHON



Certifié exécutoire
Reçu en Sous-Préfecture
le : 09-07-2026
Publié ou Notifié
le : 09-07-2026